

L'ÉVALUATION DES CONTRATS DE VILLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse du séminaire régional
du 28 septembre 2022

SOMMAIRE

Programme de la journée	p. 3
Introduction	p. 4
Contexte de l'évaluation des contrats de ville	p. 7
Evaluation des contrats de ville : quels enjeux ?	P. 8
Ateliers thématiques	
Les ateliers thématiques - synthèse générale	p. 11
Les ateliers thématiques en détail	p. 12
#1 – Accès aux droits & citoyenneté	p. 13
#2 – Cadre de vie & tranquillité publique	p. 15
#3 – Education & culture	p. 17
#4 – Emploi & développement économique	p. 19
#5 - Santé	p. 21
Quelles approches dans les quartiers populaires à l'étranger	p. 23
Conclusion	p. 24

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00 – Accueil convivial

9h30 – Ouverture de la rencontre

Pierre-Antoine MOLINA – Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de région d’Ile-de-France.

9h40 – Présentation des intervenants et du programme de la journée

9h45 – Eléments de contexte de l’évaluation

Anne BEAUCHESNE, directrice de la mission Grande équipe de la réussite républicaine à l’ANCT,
Valérie DELION-GRELIER, secrétaire générale adjointe du Conseil national des villes.

10h15 – Ateliers thématiques

12h30 – Déjeuner

13h45 – Tables rondes « De l’évaluation des contrats de ville aux perspectives : regards croisés sur les avancées et défis d’une politique en faveur des quartiers populaires »

Aude KERIVEL, sociologue, chercheuse associée au VIPS (Université du Mans), directrice du LEPPi,

Dalila BAHMED & Saïd BECHROURI – COPAS,

Pascale MARGARETTAZ – AZ Etudes et Conseils,

Nicolas RIO – Partie Prenante,

Restitution des ateliers par les rapporteurs

15h15 – Quelles approches et coopérations dans les quartiers populaires à l’étranger ?

Thomas CHEVALLIER, docteur en science politique, Université Paris-Dauphine (IRISSO), chercheur associé au CERAPS (Université de Lille) – **Allemagne**,

Romain GALLART, chercheur associé à l’UMR 7218 LAVUE, Université Paris Nanterre – **Brésil**,

Mathieu BERGER, Sociologue / Université catholique de Louvain – **Belgique**.

16h15 – Clôture

Pierre-Antoine MOLINA – Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de région d’Ile-de-France.

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs

Je vous remercie d'être aussi nombreux à participer à ce séminaire régional sur l'évaluation des contrats de ville et de l'intérêt que vous portez à ces enjeux qui sont essentiels pour notre région.

L'ensemble des acteurs de la politique de la ville sont représentés aujourd'hui : en particulier les élus, les services des collectivités locales, ceux de l'Etat mais aussi les bailleurs sociaux, le réseau associatif et des conseils citoyens.

L'Ile-de-France occupe une place prépondérante dans la politique de la ville au niveau national. En effet, 30% des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en France sont franciliens. En Ile-de-France, 1,6 million de personnes résident dans les 272 quartiers de la politique de la ville franciliens, soit 13% de la population.

La politique de la ville en Ile-de-France, c'est je le rappelle 75 contrats de ville et 91 opérations NPNRU validées.

Les moyens consacrés par l'Etat sont très importants. Le territoire francilien constitue un tiers du volume financier de l'ANRU représentant 3 milliards d'euros à destination des QPV, qui bénéficient également de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour la mise en œuvre des contrats de ville, l'Ile-de-France bénéficie d'une enveloppe de plus de 100 M€ de crédits spécifiques de la politique de la ville en 2022, soit une augmentation de plus de 30% depuis trois ans.

Pour la mise œuvre des contrats de ville, du côté de l'Etat, outre ses différents services, nous avons en Ile-de-France sept Préfets délégués pour l'égalité des chances que je salue, et 77 délégués du Préfet qui font vivre cette politique partenariale localement, en lien étroit avec les collectivités et les associations.

> Les contrats de ville

La politique de la ville est par essence partenariale et s'appuie depuis plus de trente ans sur des logiques contractuelles.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a réformé le cadre de la politique de

la ville afin de concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté.

Cette loi a fait des contrats de ville la pierre angulaire de la politique de la ville en veillant à :

- redéfinir la géographie prioritaire de la politique de la ville en retenant un critère unique, celui du revenu des habitants,
- instituer un nouveau contrat de ville global à l'échelle intercommunale,
- mobiliser l'ensemble des politiques publiques en faveur des quartiers les plus en difficulté,
- renforcer la participation des habitants avec la création des conseils citoyens.

Les travaux d'évaluation que nous menons et qui nous rassemblent ce jour visent en particulier à vérifier si ces nouvelles modalités ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers.

> Synthèse de l'évaluation des contrats de ville

Au cours du mois de juin, nous avons établi une première synthèse régionale des travaux évaluatifs sur les contrats de ville menés en Ile-de-France grâce à vos remontées.

Il ressort de l'analyse de ces remontées plusieurs enseignements sur le bilan des contrats de ville et des recommandations sur les modalités de contractualisation en direction des quartiers prioritaires à l'avenir.

En premier lieu, il apparaît que les critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville ont le mérite de la clarté mais pourraient être complétés. Il convient aussi de prendre en compte l'évolution de la situation des quartiers depuis 2015. Une approche plus englobante et flexible, moins ciblée sur les territoires mais s'attachant davantage aux publics prioritaires, permettrait de répondre de manière plus adaptée aux problématiques rencontrées sur le terrain.

En deuxième lieu, le caractère contractuel de cette politique publique, par nature partenariale, paraît incontournable, les collectivités locales y sont d'ailleurs très attachées. Au cours des dernières années, le rôle des intercommunalités dans le champ de la politique de la ville s'est considérablement renforcé et son articulation avec l'échelon communal s'est améliorée, même si la

INTRODUCTION

gouvernance demeure complexe. L'Etat a un rôle déterminant à tenir dans le pilotage de cette politique publique afin de réduire les inégalités et d'avoir un réel impact sur la vie des habitants de ces quartiers.

Par ailleurs, la mobilisation des différents dispositifs de droit commun (en plus de ceux spécifiques dédiés à la politique de la ville) reste un enjeu majeur qui nécessite des instructions gouvernementales facilitant le déploiement des moyens de l'Etat à l'échelle territoriale, ce qui doit permettre d'impulser une dynamique auprès des collectivités locales et des autres partenaires des contrats de ville, notamment les CAF et les bailleurs sociaux.

L'un des enjeux est aussi de mieux concilier la rénovation urbaine portée par l'ANRU et les axes d'intervention inscrits dans les contrats de ville dans un objectif de mixité sociale.

➤ Nouveaux programmes pour les quartiers

Depuis la signature des contrats de ville en 2015 et leur prorogation, de nouveaux programmes ont émergé en particulier en Ile-de-France qui n'ont pas été nécessairement intégrés aux contrats de ville et qui mériteront probablement de l'être à l'avenir. Je voudrais vous en dire quelques mots dans la mesure où ils permettent en effet de renouveler les méthodes de travail et de coopération en veillant à répondre de manière opérationnelle aux besoins du terrain, notamment dans des logiques de parcours.

✓ **Le PRIJ**

En Ile-de-France, comme vous le savez, nous avons développé depuis 2018 le Plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ) que nous avons étendu depuis deux ans et qui couvre désormais 201 QPV. En termes de résultats, la mobilisation des 82 groupes opérationnels et des 206 référents de parcours a permis d'accompagner de manière individualisée plus de 13 000 jeunes dont plus de 5 000 ont trouvé une sortie positive en emploi ou en formation qualifiante.

✓ **Les cités éducatives**

Nous avons désormais 50 cités éducatives en Ile-de-France qui permettent de renforcer concrètement la coopération entre l'Education nationale et les municipalités. Nous soutenons ce programme à hauteur de près de 20M€ en 2022 qui sera prorogé.

✓ **Les jumelages culturels**

Avec l'emploi et l'éducation, la culture constitue l'une des trois priorités d'intervention en direction des quartiers, qui se traduit en particulier en Ile-de-France par le déploiement des jumelages culturels associant des établissements culturels nationaux à des quartiers de la politique de la ville franciliens. Nous avons lancé en mars dernier la troisième génération de ces jumelages pour la période 2022-2024 en portant leur nombre de 22 à 31 jumelages.

Par ailleurs, 39 microfolies sont implantées dans les QPV et 38 sont en cours d'installation dans les QPV.

✓ **Les opérations Quartiers d'été**

Au travers des opérations « Quartiers d'été » lancées depuis 2020, l'Etat s'est également engagé à permettre aux habitants des quartiers et en particulier aux jeunes de participer à des activités épanouissantes. On compte plus de 300 000 bénéficiaires en Ile-de-France. Les moyens ont depuis été reconduits avec des enveloppes annuelles de plus de 7M€. Ces opérations se poursuivront en 2023 avec des délégations de crédits opérées plus tôt dans l'année, ce qui permettra d'anticiper la programmation de la prochaine période estivale.

➤ Nouvelles thématiques

Par ailleurs, au cours des dernières années, des enjeux ont émergé ou se sont amplifiés dans les quartiers en devenant prioritaires comme en particulier la santé avec la crise du covid mais aussi le vieillissement des habitants des quartiers, l'accès aux droits, la transition écologique ainsi que la prévention de la délinquance et de la radicalisation. La question se pose de leur prise en compte dans la nouvelle contractualisation.

Lors des journées nationales de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) les 12 et 13 septembre derniers qui avaient pour thème « Construire ensemble les quartiers de demain », le Ministre de la Ville et du Logement, Olivier KLEIN, a annoncé le lancement du programme « Quartiers résilients » pour décupler l'ambition environnementale de la rénovation urbaine. Une revue de tous les projets existants est prévue en 2023 sous l'égide des Préfets, afin d'identifier les actions à venir et de réexaminer tous les projets sous le prisme de l'enjeu de résilience.

INTRODUCTION

Par ailleurs, nous devons faire en sorte que les Jeux olympiques et paralympiques bénéficient réellement aux habitants et aux jeunes des quartiers. Dans cette perspective, de nombreuses opportunités s'offrent aux jeunes, notamment dans les métiers de la sécurité privée ou de l'hôtellerie-restauration, ce qui peut vraiment les intéresser.

* * * * *

En Ile-de-France, les priorités pour l'Etat sont, à mon sens, de deux ordres :

- concourir à la réduction des inégalités
- obtenir un impact sur les usagers

C'est bien l'enjeu de ce séminaire. Pour y parvenir, nous devons faire un effort de simplification et veiller à associer davantage les habitants des quartiers. Je compte sur vous pour avoir des idées en la matière au cours de cette journée.

J'espère qu'à l'issue de cette journée, nous aurons dégagé des pistes concrètes d'amélioration pour rendre notre action collective plus utile pour les habitants des quartiers.

Je vous remercie pour votre pleine implication autour de cet enjeu majeur dans notre région.

PIERRE-ANTOINE MOLINA

Préfet, Secrétaire général
aux politiques publiques
de la région d'Ile-de-
France

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DES CONTRATS DE VILLE

Interventions de :

- **Anne BEAUCHESNE**, directrice de la mission Grande Equipe de la Réussite Républicaine à l'ANCT
- **Valérie DELION-GRELIER**, secrétaire générale adjointe du Conseil National des Villes

> 2022, l'évaluation des contrats de ville

Courant décembre 2021, l'Etat rappelle dans une circulaire l'enjeu de l'évaluation des contrats de ville pour l'année 2022. Les attentes sont fortes, notamment à l'échelle nationale, les évaluations devant nourrir le futur de la politique de la ville et les contractualisations à venir, alors que les crédits de la politique de la ville ont été prorogés jusqu'en décembre 2023.

Il est attendu de ces évaluations, d'une part, qu'elles puissent être des espaces d'échanges associant les acteurs et mobilisant l'expertise des habitants et, d'autre part, qu'elles s'intéressent :

- aux réalisations (actions et démarches structurantes initiées),
- à la coopération inter-acteurs,
- à la participation citoyenne et notamment aux conseils citoyens,
- à la mise en œuvre de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires,
- au soutien à la vie associative.

Parallèlement aux évaluations menées dans les territoires, la réflexion nationale est alimentée à la fois par la commission nationale « Pour un acte II de la Politique de la ville » souhaitée par la ministre de la ville Nadia Hai et les remontées de l'ensemble des Préfets de région à la fin du mois de juin. Enfin, une contribution complémentaire a été demandée au Conseil National des Villes (CNV) dans l'optique de produire des préconisations pour l'avenir.

> 32 préconisations pour la politique de la ville et une boîte à outils pour inspirer les territoires

De ses travaux (auditions, appropriation de la documentation), le CNV a mis en avant 32 préconisations pour le futur de la politique de la ville tout en proposant pour les territoires une boîte à outils contenant 29 propositions pour s'inspirer dans la conception des futurs contrats.

Des fondamentaux à conserver	Un changement de méthode	Quelques préconisations
<ul style="list-style-type: none">• Le critère unique de pauvreté,• Des contrats adossés au projet de territoire porté par l'intercommunalité,• Un cadre unique pour les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement et de développement urbain et économique,• Une meilleure implication des politiques publiques de droit commun,• Une large mobilisation des acteurs dont la société civile et les habitants.	<p>Avec une gouvernance et une ingénierie permettant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une souplesse de l'application,• Favoriser localement le droit à l'expérimentation,• Une responsabilisation claire des acteurs	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir des conditions d'interpellation en cas de carence dans les engagements,• Favoriser l'accès aux données infra-communales des QPV,• Intégrer dès le départ l'évaluation,• Associer les agents des collectivités en lien direct avec les habitants,• Rendre obligatoire pour les collectivités un rapport annuel sur la mobilisation du droit commun.• Co-construire avec les habitants des indicateurs de « bien-être » territorialisés.



Le CNV rappelle que,

Les quartiers ont une fonction d'accueil et de transition mais afin de casser les images et discours négatifs il faut travailler sur les parcours et les mobilités pour donner une représentation dynamique de ces territoires,

La politique de la ville ne coûte pas cher et représente seulement 0,5% du budget de l'Etat pour 10% de la population française,

La politique de la ville est complexe mais il faut l'assumer pour surmonter les difficultés,

Les habitants des quartiers aspirent à vivre normalement, comme tout un chacun.

ÉVALUER LES CONTRATS DE VILLE, QUELS ENJEUX ?

Regards croisés sur l'évaluation des contrats de ville et de la politique de la ville dans le cadre d'une table ronde animée par **Aude KERIVEL**, sociologue, chercheuse associée au VIPS (Université du Mans), directrice du LEPPI.

Avec les interventions d'évaluateurs,

→ **Dalila BAHMED & Saïd BECHROURI** – COPAS

→ **Pascale MARGARETTAZ** – AZ Etudes et Conseils

→ **Nicolas RIO** – Partie Prenante

> Les enjeux de l'évaluation

S'il est aujourd'hui acquis que l'évaluation est au cœur de l'action et des politiques publiques **l'impossibilité de la standardiser en fait un objet de réflexions à l'infini**. Il n'y a pas une manière d'évaluer, mais des questions incontournables qu'il est nécessaire de poser afin de construire un **protocole évaluatif permettant de produire de la connaissance utile et utilisable**. Quels sont les objectifs de l'évaluation, comment et par qui pourront-ils être utilisés ? S'agit-il de savoir si l'action doit-elle être poursuivie ou non, ou cherche-t-on à l'améliorer, à faciliter son pilotage, à la faire perdurer ou à l'essaimer ? Souhaite-t-on documenter la mise en œuvre d'une politique publique sur des territoires ? **Ces questions ne peuvent que préfigurer les méthodes d'évaluation, les indicateurs et les**

outils de recueil de données (et pas l'inverse !). L'analyse du contexte, le moment de la politique publique, la temporalité de l'évaluation, la marge de manœuvre de ceux qui pourront agir et les enjeux de ceux qui vont en bénéficier sont des impératifs **nécessitant la considération de l'ensemble des acteurs** : des décideurs aux opérateurs, des partenaires aux évaluateurs et des bénéficiaires quels que soit leur âge et leur situation.

Pour en savoir plus

Aude KERIVEL - Sociologue - chercheuse associée au VIPS, directrice de LEPPI

> Des principes pour mener l'évaluation de la politique de la ville

- L'évaluation de la politique de la ville prend tout son sens si elle est **abordée comme une politique publique spécifique** et non un dispositif,
- **L'évaluation ne vaut que si elle est partagée** de la phase de conception des référentiels et des outils d'évaluation à la restitution du jugement évaluatif **avec les pilotes** mais aussi **avec les structures de proximité et les habitants**,
- L'évaluation ne vaut que si on s'intéresse aux systèmes d'actions, plutôt qu'aux seules actions juxtaposées ou programmations.
- L'évaluation n'a d'intérêt que si elle suivie de recommandations précises, qui peuvent potentiellement être mises au travail.

L'opposition évaluation quantitative / qualitative est inopérante, l'évaluation mobilisant différents outils en fonction des objets évalués. Autrement dit, ce n'est pas l'évaluation qui est qualitative ou quantitative mais les informations et indicateurs que l'on collecte pour pouvoir apprécier l'efficacité, la cohérence, la pertinence d'un projet ou d'une politique.

L'évaluation des politiques publiques n'est pas une discipline normée, de fait les évaluateurs et les commanditaires de l'évaluation sont libres de définir et d'expérimenter l'ambition et les modalités de leur évaluation.

Pour en savoir plus

Dalila BAHMED & Saïd BECHROURI - COPAS

Au regard des éléments évoqués, **il est donc impératif de faire des choix quant aux systèmes d'actions à évaluer**.

ÉVALUER LES CONTRATS DE VILLE, QUELS ENJEUX ?

> Un maître mot, tenir compte de la voix des habitant.es

• Le bien fondé de la conduite d'une mesure d'impacts

L'évaluation des politiques publiques en général et de la politique de la ville en particulier constitue un exercice qui s'est développé à grands pas au cours de ces dernières années. Partout sur le territoire français, elle donne lieu à une quantité de rapports dont il serait difficile de faire le compte. Pourtant, **rare sont les évaluations qui reposent sur de véritables enquêtes questionnant les effets produits par les actions spécifiques mises en œuvre au bénéfice des habitants des quartiers** classés prioritaires.

La finalité d'un tel exercice, en s'inscrivant dans une mesure qualitative des choses, consiste à proposer à l'ensemble des acteurs concernés par les Contrats de ville, un angle de vue particulier, celui des bénéficiaires des actions.

Mesurer les effets des actions conduites, rechercher leur influence dans la vie des bénéficiaires, c'est aussi s'écarter du traitement technique, séquencé et linéaire, **se décentrer de l'approche comptable des Contrats de ville pour s'intéresser au vécu**, celui des habitants bien-sûr, mais aussi celui des opérateurs (porteurs de projet) qui donnent vie aux actions des Contrats de ville.

Le questionnement qui détermine la réalisation d'une mesure d'impacts : l'action a-t-elle induit des changements dans la vie des bénéficiaires et de quelle nature ?

• La méthode proposée

En fait de méthode, **il s'agit plutôt de bâtir un processus sur-mesure** puisque consistant en une succession de choix opérés avec le commanditaire : la thématique à couvrir, les actions à étudier, les modalités de coopération avec les opérateurs, de conduite des entretiens avec les bénéficiaires mobilisés, d'analyse de la « parole » recueillie, de présentation et de partage des enseignements qui résultent de la démarche.

Sans techniciser les expressions et verbatims des bénéficiaires rencontrés, les impacts directs (en lien avec le thème, l'objectif de l'action) et indirects (dans d'autres champs de la vie quotidienne des bénéficiaires) induits par chaque action étudiée sont catégorisés. S'appuyant également sur les témoignages des bénéficiaires, les déterminants de ces effets (ce qui fait qu'une action produit des effets plus ou moins positifs) sont mis en lumière. **En intégrant un peu de réel tangible dans les processus de mise en œuvre des Contrats de ville, cette démarche modeste (à l'opposé de l'enquête statistique d'ampleur) invite l'ensemble des acteurs à tenir compte de la voix de celles et ceux pour qui les Contrats de ville existent**, à débattre sur le sens de l'intervention et, grâce à cela, à porter un jugement sur sa valeur.

Pour en savoir plus

Pascale MARGARETTAZ - AZ Etudes & Conseils

> L'évaluation, une démarche pour renforcer l'utilité du contrat de ville

Ce qu'on constate en se replongeant dans cet univers à travers plusieurs missions (l'évaluation de la gouvernance du contrat de ville à Brest, l'animation d'un groupe de travail sur les coopérations dans les contrats de ville en Seine-Saint-Denis avec Profession Banlieue, et une recherche-action plus exploratoire pour l'ANCT avec la 27e région sur l'avenir des contrats de ville), c'est une forme de découragement des acteurs de terrain.

Du côté des collectivités comme des associations et des délégués du préfet, on sent une forme de nostalgie par rapport à la parenthèse qu'a constitué le premier confinement sur la capacité à faire ensemble. Face à l'urgence, la confiance et la coopération se sont installées. Mais c'est comme si la parenthèse s'était refermée avec le retour des procédures.

Il y a aussi une **nostalgie des promesses initiales du contrat de ville** : celle d'un contrat unique porté par l'ensemble des signataires, structuré autour d'orientations stabilisées et capable d'apporter une visibilité pluriannuelle aux associations. Cinq ans après, les acteurs de terrain font face à une multiplication d'injonctions (parfois contradictoires) et d'appels à projets, ce qui les oblige à passer d'une priorité à une autre.

On met l'accent sur l'évaluation des contrats et la situation des bénéficiaires. **Au regard des constats évoqués, il serait intéressant d'évaluer aussi la situation de tous les professionnels de terrain qui assurent sa mise en œuvre.** Le contrat de ville est-il aidant ou bloquant ? Et comment faire pour que cet outil leur soit le plus utile possible ?

ÉVALUER LES CONTRATS DE VILLE, QUELS ENJEUX ?

Les premiers enseignements qui se dégagent de l'évaluation des contrats de ville ?

Les problèmes sont bien connus : mise en concurrence des associations par les appels à projets, difficulté de mobilisation du droit commun, empilement des dispositifs... La question, c'est de savoir comment surmonter ces difficultés.

Les évaluations locales viennent souvent mettre en lumière des problématiques de gouvernance, avec un enjeu de clarifier le partage des rôles. Quand on croise les regards, on réalise que les blocages vécus par chaque acteur de son côté sont en fait souvent les mêmes ! **Et qu'il suffirait de pas grand chose pour fluidifier les coopérations. Pour être utile, l'évaluation doit être pensée conjointement avec l'expérimentation, de manière à tester d'autres façons de faire.** Par exemple, le constat est fait qu'un fossé s'est créé entre financeurs et financés avec le risque de considérer les associations comme des prestataires du contrat. Qu'est-ce que ça donne si on essaie d'intégrer les associations au comité de pilotage du contrat de ville ? Cela voudrait dire quoi co-produire les orientations du prochain contrat avec les acteurs qui vont les mettre en œuvre sur le terrain ? Y a-t-il matière à expérimentations !

Le groupe de travail mené en Seine-Saint-Denis a été l'occasion de formuler 11 propositions pour des coopérations renforcées (accessibles en ligne) deux d'entre elles sont exposées ici :

- En confrontant l'expérience des quatre EPT du département, on s'est rendu compte qu'un des problèmes porte sur le flou qui entoure la contribution de chaque signataire. On fait semblant qu'ils sont tous **au même niveau, alors que ce n'est pas du tout le cas. Ce serait sans doute plus efficace d'inviter chaque institution à clarifier sa contribution spécifique, en la positionnant comme co-porteur d'une orientation** qui correspond à ses priorités et/ou à son champ d'intervention.

- Autre exemple : la mise en concurrence des associations. Les financeurs croient y répondre en invitant les structures à faire des réponses groupées. Avec le risque que les plus petites structures se trouvent marginalisées au sein de ces consortiums, car elles ne maîtrisent pas le montage de dossiers ou le pilotage de projet. Alors que ce sont aussi ces associations de proximité, au plus près du terrain, qui sont en capacité de mobiliser les bénéficiaires et de faire

remonter leur besoin. **Cela nécessite d'accompagner davantage la mise en place des consortiums et la répartition des financements en leur sein, pour que l'appel à projets serve aussi à soutenir l'ancrage local des plus petites structures.**

Pour en savoir plus
Nicolas RIO – Partie Prenante

LES ATELIERS THÉMATIQUES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

> Sur quoi capitaliser en vue de la prochaine contractualisation

1. Réaffirmer la philosophie générale de la politique de la ville

La politique de la ville, dans son mode de gouvernance et d'action a développé depuis plus de 40 ans une approche décloisonnée des politiques publiques qui a su promouvoir l'innovation et l'expérimentation. Elle se traduit par :

- Une approche transversale fondée sur les coopérations État-collectivités-associations-habitants, Crédits spécifiques et crédits de droit commun.
- Une intervention locale en proximité qui s'appuie et s'adapte aux spécificités territoriales.
- Une capacité à expérimenter sur les territoires (à visée de généralisation).
- Des moyens humains et financiers spécifiques pour faire levier sur les territoires.
- La participation des habitants et la co-construction des politiques publiques.

2. Renforcer et rationaliser les espaces de coordination liés à la gouvernance et au pilotage des dispositifs

- En limitant les doublons de coordination liés aux échelles d'intervention.
- En portant une attention particulière aux fonctions et niveaux des interlocuteurs dans les espaces de coordination : articulation entre des acteurs de terrain (garants de la réponse aux besoins des bénéficiaires) et capacité à engager la structure (prise de décision).

3. S'attacher à redéfinir les termes de la politique de la ville

Pour sortir d'une utilisation générique et retrouver le sens des mots (ex : gouvernance, aller vers ; innovation, coopération, droit commun...)

S'attacher à clarifier les champs de compétence des différents acteurs de la politique de la ville pour clarifier les partenariats et pouvoir identifier l'interlocuteur adéquat selon les projets ou dispositifs

4. Remobiliser le droit commun

pour permettre de garder les marges de manœuvre de l'effet levier attendu par les moyens de la politique de la ville et permettre d'avancer sur les inégalités territoriales

5. Renforcer la formation et l'échange de pratiques des professionnels

- Assurer la transmission des savoirs-faires et compétences entre anciens et nouveaux professionnels (turn-over important),
- Lutter contre la perte de sens et la perception gestionnaire de la politique de la ville,
- Renforcer la connaissance des missions et contraintes de chaque acteur.

> Ce qu'il convient de limiter ou ne pas réitérer, de solutionner

1. L'empilement des dispositifs, appels à projets et espaces de concertation qui engendrent

- Un manque de lisibilité sur les moyens alloués et les temporalités de construction des projets,
- Des difficultés pour animer et construire des projets sur les territoires.

Il convient donc de privilégier la pluri-annualité des dispositifs et travailler les liens entre eux

2. Les actions descendantes, les injonctions à faire sans travailler l'appropriation et l'ancrage local

Il est impératif de s'appuyer sur les diagnostics locaux (Analyse des besoins sociaux (ABS), projets sociaux...) et de mobiliser l'expertise des usagers.

3. Le manque de moyens d'action et d'intervention

- Difficultés de recrutement, turn-over, épuisement des professionnels (multiplicité des « casquettes »),
- Fragilité du droit commun qui engendre une dépendance aux moyens de la politique de la ville et à la temporalité des appels à projets .

4. Les critères d'évaluation inadaptés pour mesurer l'impact des actions locales et l'apport de la politique de la ville

- La mesure de l'impact revient à l'ensemble des partenaires/ signataires engagés.

L'évaluation doit être envisagée parallèlement à la conception du contrat, et engager l'ensemble des signataires.

5. Le manque d'engagement sur la participation

- L'information et la simple consultation génèrent frustration et démobilité citoyenne.

6. La complexité de la politique de la ville

- La politique de la ville est devenue une politique de professionnels par sa complexité et son approche trop administrative.

Simplifier et humaniser

LES ATELIERS THÉMATIQUES EN DÉTAIL

Tirer des enseignements de 7 années de contrat de ville



5 ateliers participatifs, laissant une large place à la parole et à l'expertise des 260 participants du séminaire régional, ont été l'occasion de faire émerger un regard évaluatif sur 7 années de contrat de ville déclinées à travers les thématiques suivantes :

- > L'éducation et la culture,
- > L'emploi et le développement économique,
- > La santé,
- > Le cadre de vie et la tranquillité publique,
- > L'accès aux droits et la citoyenneté.

Des enseignements aux préconisations

Pour chacun des sujets, ont été identifiés les plus-values relatives du contrat de ville, mais également les écueils et les difficultés à dépasser. Ces travaux ont ainsi permis de proposer une analyse s'intéressant aux aspects de gouvernance, de mise en œuvre d'actions et d'évaluation. Des perspectives pour la future contractualisation de la Politique de la ville sont également proposées. Autrement dit, ce qu'il convient de conserver, voire d'essaimer, de circonscrire ou encore d'investir plus fortement.

Une lecture globale des contrats de ville

Le croisement des enseignements issus de chacune des thématiques, réalisé avec des « participants-rapporteurs », apporte un regard global sur les contrats de ville à travers une synthèse trans-thématiques avec des préconisations fortes.

Elles appellent notamment à donner du sens à l'action publique locale :

- en partant des besoins des habitants et de l'analyse des acteurs locaux, dont les habitants,
- en s'appuyant sur une gouvernance et un pilotage suscitant l'engagement et la confiance,
- en définissant des objectifs évaluable.



- En quoi le contrat de ville a-t-il permis d'agir efficacement en matière d'accès aux droits et de citoyenneté ?
- Les coopérations et la mobilisation de tous pour favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté: qu'est-ce qui a été efficace ?
- Quelle(s) échelle(s) efficace(s) pour travailler les questions d'accès aux droits et à la citoyenneté au bénéfice des habitants des quartiers ?



REUSSITES

DIFFICULTES

Gouvernance et pilotage

➤ D'une manière générale, l'ensemble des démarches apportant de la coordination et de la mise en réseau des acteurs. Les sujets de l'accès aux droits et de la citoyenneté s'expriment aussi bien dans le cadre de la GUSP, des cités (éducatives et emploi), du PRIJ, du PRE...

- Le manque de moyens attribués à la participation des habitants (conseil citoyen, peu de budgets participatifs).
- La multiplication des acteurs, structures, démarches sans coordination réelle.
- Adaptation au contexte local: l'échelle des problématiques est différente de l'échelle des solutions.
- L'accélération de la dématérialisation dans l'ensemble des services publics : Etat, collectivités, acteurs parapublics...
- Le manque de lien entre l'action de la politique de la ville et les politiques de droit commun.

Développement et financements des actions

- Le co-financement comme outil de mise en réseau et de partenariat car il génère une obligation de coopération et une responsabilisation des acteurs
- France Services est un outil de l'Etat qui a su s'adapter aux territoires.
- Le déploiement des PIMMS
- Les temps citoyens informels autour de thématiques (ex : goûters citoyens – droit au logement, droit à la santé, violences faites aux femmes...).
- Les ateliers sociolinguistiques.
- Le coffre fort numérique

- Le manque de complémentarité entre les démarches.
- La poursuite du repli des services publics de proximité.
- Le manque de prise en charge rapide des nouveaux arrivants sur un territoire (dont les migrants).
- Des publics restent particulièrement éloignés, sont difficiles à identifier, mobiliser.
- Le manque d'information des habitants d'une manière générale.
- Le manque de ressources (personnes) en matière d'accès aux droits.

REUSSITES

DIFFICULTES

Enjeux de l'évaluation

- > Pas d'évaluation en termes d'impacts.
- > La difficulté à mesurer le non-recours aux droits.



Au regard des constats effectués, nous proposons de :

CONTINUER & PRESERVER

Gouvernance et pilotage

Modalités d'intervention et financements

- > La proximité tout en clarifiant qui fait quoi.
- > Le relais fait par les acteurs locaux et donc l'importance de ces acteurs en proximité dans lesquels les habitants ont confiance.

LIMITER, CIRCONSCRIRE

Gouvernance et pilotage

- > Les instances participatives ayant peu de représentativité.
- > Définir une unique forme de participation citoyenne, reconnaître toutes les approches existantes.
- > Le manque de gouvernance autour de ces sujets.
- > Le manque de cohérence entre les différents territoires d'intervention (QPV, REP, QRR...).

Modalités d'intervention et financements

- > Les actions et démarches qui ne partent pas de besoins objectivés et partagés des habitants.

INVESTIR MIEUX

Gouvernance et pilotage

- > Inviter les habitants à évaluer l'action publique à tous les stades de l'action: avant la mise en œuvre, pendant et après.
- > La participation d'une manière générale et les conseils citoyens avec un enjeu à clarifier les attentes à leur endroit.
- > L'articulation des compétences et des dispositifs. Avoir une approche territoriale élargie ou de proximité selon les besoins spécifiques de chaque territoire. Créer des coordinations locales en matière d'accès aux droits.
- > Renforcer l'articulation contrat de ville, CTG pour un effet levier plus important.

Modalités d'intervention et financements

- > Renforcer « l'aller vers » et la présence en proximité.
- > Les budgets participatifs.
- > Favoriser les diagnostics en marchant, les marches exploratoires de femmes...
- > L'accueil des nouveaux habitants/ des migrants plus particulièrement.
- > Toucher les publics les plus éloignés.
- > S'adapter aux contextes locaux.

Difficulté principale : l'absence de gouvernance et de pilotage sur le sujet de l'accès aux droits avec de fait la difficulté à identifier des démarches réussies.

Malgré France Service, les centres sociaux, les PIMMS... la question de l'accès aux droits et la dématérialisation restent des objets pensés de manière segmentée au sein de chaque institution, souvent à des échelles dépassant celle du contrat de ville.

- Quelles actions du contrat de ville ont permis d'améliorer de manière remarquable le cadre de vie ?
- Quelles coopérations et partenariats ont facilité la mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie ?
- Quelles capacités à mesurer les effets sur les habitants ?



	REUSSITES	DIFFICULTES
Gouvernance et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'intervention sur le cadre de vie se fait avec tous les acteurs concernés qu'ils interviennent dans le champ de la santé, du sport, de la gestion des déchets... ➤ L'abattement de la TFPB a généré des échanges et du dialogue avec les bailleurs, l'Etat, les communes, les conseils citoyens... ➤ Les diagnostics en marchant réguliers et suivis qui associent les habitants. ➤ La présence d'une ingénierie dédiée et formée qui soutient la démarche de GUSP qui est essentielle (à l'échelle communale et/ ou intercommunale). ➤ La mise en place de référents habitants par quartier, un action financée et inscrite dans le Contrat de ville pour les projets d'aménagement et de concertation, qui permet de capitaliser sur l'expertise des habitants et de faire remonter les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les instances existantes efficaces en termes de partenariat comme le CLSPD doivent se croiser/croiser les enjeux du Contrat de ville (interconnaissance...). ➤ Les habitants sont souvent sollicités pour participer à des diagnostics (démarches de diagnostics en marchant par exemple) mais peu sur les propositions. Il est nécessaire, car plus efficace, d'associer les habitants dans la suite de la démarche de diagnostic, durant la phase d'élaboration des propositions. ➤ Trouver le bon rythme pour les diagnostics en marchant et y associer les bons acteurs. La démarche est susceptible de s'essouffler avec parfois des habitants qui ne participent plus. La mobilisation des résidents peut s'avérer difficile sur le long terme.
Développement et financements des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les expérimentations permettent de tester des actions, de les réajuster. ➤ L'axe "cadre de vie" du Contrat de ville permet de soutenir et financer également des actions d'animation de l'espace public. Les animations dans l'espace public rencontrent leur succès : fêtes de quartier, rue aux enfants, ressourcerie éphémère... ➤ Les actions qui sont articulées avec l'ATFPB identifié comme principal outil de financement qui doit s'articuler avec le Contrat de ville. Des bonnes pratiques existent comme la co-programmation d'actions avec les bailleurs. ➤ Les actions qui participent à la cohésion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'annualisation des financements et la difficulté à s'inscrire dans la durée. ➤ Les actions mises en œuvre indépendamment des diagnostics partagés locaux.

	REUSSITES	DIFFICULTES
Enjeux de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Des outils existent et permettent d'extraire des données et de les quantifier, par exemple les applications type « Dans ma rue » permettant de signaler un encombrant ou autre. Ces données restent à croiser avec d'autres paramètres pour permettre une véritable analyse. Les diagnostics en marchant (et le suivi). 	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi des données et mener des enquêtes nécessitent du temps et des moyens de traitement. Les entretiens avec les « bénéficiaires » et l'observation dans l'espace public nécessitent également des moyens humains et financiers. Le suivi de cohorte peut s'avérer difficile en raison de la difficulté à mobiliser dans la durée.



Au regard des constats effectués, nous proposons de :

CONTINUER & PRESERVER	LIMITER, CIRCONSCRIRE	INVESTIR MIEUX
<p>Gouvernance et pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pilotage et l'appui de l'intercommunalité La transversalité du contrat de ville Le rapprochement politique de la ville, service public de l'emploi L'ingénierie de la politique de la ville qui est une nécessité (à renforcer) <p>Modalités d'intervention et financements</p> <ul style="list-style-type: none"> Les postes d'adultes-relais importants pour de nombreux acteurs. La possibilité d'expérimenter qui est une force dans tous les territoires. Les moyens spécifiques de la politique de la ville. 	<p>Gouvernance et pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> Les appels à projets thématiques devenus trop nombreux, qui se superposent et dont les temporalités ne correspondent pas au rythme des activités des acteurs et les mettent en difficulté. La superposition des espaces ou instances de consultation citoyenne. Le transfert d'expériences ou l'essaimage lorsque celui-ci n'est ni pertinent, ni adapté aux besoins des habitants d'un territoire. <p>Modalités d'intervention et financements</p> <ul style="list-style-type: none"> La mauvaise utilisation de l'ATFPB par certains bailleurs. 	<p>Gouvernance et pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Contrat de ville pourrait constituer le cadre d'intervention et de temporalité des acteurs engagés avec un AAP inscrit sur une durée plus longue La politique de la ville doit associer en amont des politiques publiques intervenant dans le champ du cadre de vie, comme par exemple les actions de renouvellement urbain qui constituent un levier d'action important. Optimiser le suivi de l'utilisation de l'enveloppe TFPB. Mettre en place un outil permettant de s'assurer du suivi de l'engagement notamment financier de l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. <p>Modalités d'intervention et financements</p> <ul style="list-style-type: none"> Mieux accompagner les Conseils citoyens avec le renforcement ou la mise en place de moyens pour les former, les animer et leur donner de la visibilité. Mieux accompagner les chantiers d'insertion : poursuivre l'accompagnement après la fin du chantier.

Le préalable : définir ce qu'on entend par "cadre de vie" est nécessaire : sécurité, propreté, mésusage de l'espace public, etc. Cela recouvre un champ d'intervention large et transversal. Les Contrats de ville ne répondent pas seuls à toutes ces problématiques. Il s'agit d'un des piliers du contrat de ville qui pourrait être précisé dans ses contours.

ATELIER #3

ÉDUCATION & CULTURE

- Quelles actions du contrat de ville ont permis d'améliorer de manière remarquable l'action publique en matière d'éducation et de culture ?
- Quelles coopérations et partenariats ont facilité la mise en œuvre d'actions en matière d'éducation et de culture ?
- Quelles capacités à mesurer les effets sur les enfants, les jeunes et les familles ?



	REUSSITES	DIFFICULTES
Gouvernance et pilotage	<ul style="list-style-type: none">➤ La mise en cohérence de dispositifs via des partenariats locaux (en et hors cités éducatives) ou via des animations départementales conjointes (CAF, Préfecture, Conseil départemental).➤ La méthode déployée dans le cadre des cités éducatives.➤ Les dispositifs PRE qui permettent une prise en charge des publics efficace.➤ S'appuyer sur le potentiel qu'il revêt et ne pas seulement s'attacher aux difficultés rencontrées.	<ul style="list-style-type: none">➤ Le jargon usité dans certains cercles qui ne permet pas au plus grand nombre de s'agréger à la dynamique collective et partenariale.➤ Des actions ou dispositifs parachutés alors même qu'ils ne reposent sur aucun diagnostic établi au micro-local.➤ Des phénomènes d'inégalités dépendant de l'organisation institutionnelle face auxquels il est difficile d'agir par des « petites actions ».➤ Un éparpillement des dispositifs et des moyens (ex : l'aide aux devoirs/ accompagnement scolaire est porté par de multiples acteurs institutionnels).➤ L'utilisation de tout ou partie des crédits pour un seul projet au détriment d'autres, alors qu'il ne relève pas d'un besoin exprimé par les habitants
Développement et financements des actions	<ul style="list-style-type: none">➤ La co-construction des projets avec une pluralité d'acteurs dont les habitants.➤ Aller vers pour recueillir les attentes ou besoins des habitants et présenter auprès d'eux, les projets de manière claire (un objet/ des moyens/ un cadre d'intervention) tout en laissant la possibilité aux bénéficiaires d'émettre des propositions ou de formuler des ajustements.➤ L'accompagnement renforcé des publics visés via un tiers reconnu pour son expertise ou sa compétence, en mettant à disposition des moyens matériels importants et en s'appuyant sur des relais de proximité pour mobiliser les bénéficiaires (ex : projet Démon / partenariat Philharmonie).	<ul style="list-style-type: none">➤ La logique de dispositifs ne permet pas de s'inscrire dans la durée et peut être source de précarisation de certains opérateurs, tributaires des subventions.➤ Le contrôle de l'action et des dépenses qui y sont associées peuvent agir comme un miroir aveuglant, au détriment de la qualité du projet et de l'impact réel qu'il peut avoir sur les bénéficiaires ciblés.

ATELIER #3

ÉDUCATION & CULTURE

REUSSITES

DIFFICULTES

Enjeux de l'évaluation

- Une montée en compétence sur le sujet de l'évaluation

- Le suivi de cohorte peut s'avérer complexe en raison de la difficulté à mobiliser dans la durée. Il reste rarement expérimenté alors qu'il permettrait de qualifier des impacts.
- La multiplication des démarches d'évaluation (Etablissement, PEdT, Cités éducatives, PRE, CTG...)



Au regard des constats effectués, nous proposons de :

CONTINUER & PRESERVER

Gouvernance et pilotage

➤ Co-construire les projets avec un large panel d'acteurs locaux pour assurer un ancrage à l'échelle micro.

Modalités d'intervention et financements

➤ S'appuyer sur des actions qui produisent des résultats pour valoriser une méthode.

➤ Permettre aux professionnels découvrant le territoire, de prendre la mesure du QPV en les accueillant dans le cadre d'une période d'intégration afin de leur permettre une acculturation et des moyens pour percevoir plus finement leur nouvel environnement professionnel

LIMITER, CIRCONSCRIRE

Gouvernance et pilotage

➤ Ne pas se cantonner à un problème mais s'atteler à lutter contre la cause de celui-ci (ex : l'aide aux devoirs ne résout pas les inégalités structurelles en matière de réussite scolaire).

➤ En termes de cohérence, il est crucial d'éviter les doublons et le millefeuilles administratif.

Modalités d'intervention et financements

➤ Les projets/ dispositifs qui profitent plus aux institutions qu'aux habitants, qui ne sont pas investis par les habitants (les microfolies sont-elles investies partout par les habitants du quartier ?).

➤ Une forme d'opacité dans le financement/ non financement des actions proposées.

Tenir compte des spécificités locales et ne pas calquer une action modélisée.

➤ S'appuyer sur le diagnostic local et définir précisément les objectifs assignés à une action

➤ Revoir la temporalité et le format des appels à projets

INVESTIR MIEUX

Gouvernance et pilotage

➤ Développer des espaces pour partager des informations et communiquer à chaque étape du projet.

➤ S'assurer que les besoins des habitants sont pris en compte en amont du projet et que les bénéficiaires potentiels sont associés.

➤ Situer le quartier comme une ressource.

➤ Réaliser des suivis de cohortes.

➤ Redéfinir certains termes usuels (ex : « aller-vers », « coopération », etc) afin que tous les acteurs adoptent un langage commun

Modalités d'intervention et financements

➤ Sanctuariser certains dispositifs, comme le PRE qui permet une prise en charge efficace des publics.

➤ Intégrer au droit commun les dispositifs/ actions lorsqu'on constate qu'ils répondent à une problématique qui dépasse le cadre des QPV.

➤ Ne pas se cantonner à une seule forme de culture, s'ouvrir à d'autres champs afin de permettre aux habitants des QPV de découvrir des horizons méconnus sans toutefois « mépriser » les goûts ou aspirations de ces derniers

- En quoi le contrat de ville a-t-il permis :
 - d'agir en matière d'emploi, de développement économique et d'insertion ?
 - de créer des complémentarités entre acteurs de la Politique de la ville et acteurs du droit commun ?
- Quelles échelles pour travailler efficacement l'emploi, le développement économique et l'insertion ?
- Quelles capacités à mesurer les effets sur les habitants ?



	REUSSITES	DIFFICULTES
Gouvernance et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une mobilisation accrue des acteurs de l'emploi sur le public des quartiers prioritaires (Pôle emploi, Mission locale, services emploi). De nouveaux espaces de coordination efficaces ont vu le jour en lien avec le contrat de ville : comité de pilotage, PRIJ, Cité de l'emploi. Ils renforcent la coordination entre les acteurs et permettent des coopérations nouvelles. ➤ Des coopérations nouvelles permettant de toucher plus efficacement le public comme les rapprochements entre les éducateurs spécialisés et les professionnels des missions locales. Des rapprochements (encore fragiles) entre les secteurs de l'emploi, du développement économique et de l'insertion socioprofessionnelle. ➤ Des rôles encore à clarifier entre les différentes échelles de pilotage même si des lignes de force se dégagent : <ul style="list-style-type: none"> • La ville/ le quartier : espace d'intervention, espace d'évaluation, des coopérations opérationnelles, • L'EPCI : assurer les synergies, la mise en commun, la mutualisation • La région (absente) : les grandes orientations en matière de formation et de liens aux OPCO. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un manque de lisibilité de l'action publique toujours très présent. ➤ Un partage des compétences entre acteurs/ échelles encore peu clair avec des phénomènes de concurrence. L'articulation entre les acteurs et les échelles dépend plus des personnes que des organisations avec un manque de formalisation des coopérations. ➤ Des démarches parfois découplées du contrat de ville comme certaines expérimentations Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ➤ L'absence de feuille de route réelle en matière de développement économique et d'emploi. ➤ L'absence du Conseil régional dans les comités de pilotage. ➤ L'emploi, l'insertion et le développement économiques sont des sujets très « politiques », avec beaucoup d'attentes et une difficulté à s'inscrire dans le temps long avec des dispositifs en constante évolution.
Développement et financements des actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le portage et/ ou le financement de démarches et d'actions visant l'expérimentation pour aller vers, sortir hors les murs, être en proximité avec les publics des QPV. ➤ Les actions co-financées politique de la ville / droit commun, adossées à des formes de coopération et d'intervention nouvelles. ➤ Les démarches menées dans le champ de l'ESS (IAE notamment) qui permettent de développer une activité économique adaptée et d'apporter des réponses pour sortir de l'économie informelle. ➤ Des acquis comme les clauses sociales d'insertion à minima avec les bailleurs et parfois dans d'autres champs de la commande publique. ➤ Sur la création d'activité, des dispositifs comme les cités lab qui sont plutôt efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'annualisation des financements et la difficulté à s'inscrire dans la durée. ➤ La concurrence entre les piliers dans l'utilisation des crédits avec un pilier développement économique et emploi "parent pauvre" du contrat de ville. ➤ La difficulté à pérenniser les expérimentations qui font leur preuve faute de reprise des financements dans le cadre du droit commun.

Enjeux de l'évaluation

REUSSITES

- > Les suivis de cohortes permettant, qualitativement, d'avoir le ressenti des bénéficiaires dans la durée.
- > Faire avec les partenaires de proximité, évaluer ensemble est plus pertinent.
- > La diversification des mesures quantitatives est intéressante, elle apporte de la nuance : sorties positives, sorties dynamiques, entrées en formation...

DIFFICULTES

- > Le manque de moyens dédiés aux structures pour évaluer.
- > L'absence d'outils partagés entre acteurs et structures.
- > L'absence de feuille de route précise : quels objectifs poursuivis ? pour quels résultats ? Que décidons nous de mesurer ?
- > La difficulté à aller au-delà du reporting et identifier des impacts.
- > La mobilité du public (déménagement) rendant difficile l'accompagnement et limitant la portée des données statistiques
- > La faible mobilisation des habitants/ bénéficiaires pour apprécier l'effet des actions. Comment mesurer l'amélioration pour les habitants sans le point de vue des habitants ?



Au regard des constats effectués, nous proposons de :

CONTINUER & PRESERVER

Gouvernance et pilotage

> Les dispositifs permettant de soutenir les coopérations et le travail en commun à l'image du PRIJ, voire certaines cités de l'emploi.

> Le focus « obligé » sur les habitants des quartiers prioritaires.

> Le rapprochement politique de la ville, service public de l'emploi

Modalités d'intervention et financements

> Les dispositifs et actions permettant de multiplier les occasions d'insertion (les clauses sociales...)

> Le droit à expérimenter et le soutien de l'expérimentation

> Les démarches d'aller-vers et de proximité

LIMITER, CIRCONSCRIRE

Gouvernance et pilotage

> La création de toujours plus de dispositifs au lieu d'améliorer l'existant. La superposition.

> L'absence d'évaluation chemin faisant.

Modalités d'intervention et financements

> Les expérimentations descendantes et le parachutage d'acteurs.

> L'annualité des financements et les appels à projets en constante évolution (publics, modalités d'intervention...).

INVESTIR MIEUX

Gouvernance et pilotage

> La mobilisation du tissu économique dans le cadre du PaQte.

> L'observation territoriale et l'évaluation.

> Inscrire des actions structurantes sur la durée du contrat de ville (prendre le temps).

> L'association des habitants et bénéficiaires à l'évaluation de manière systématique.

> L'investissement sur le développement économique en intégrant les sujets de transition, d'énergie et d'innovation sociale.

> Une animation territoriale réunissant les acteurs de la politique de la ville (cohésion sociale souvent) et de l'emploi.

Modalités d'intervention et financements

> Des problématiques à investir plus fortement : dématérialisation, familles monoparentales, public sénior en emploi, le logement (des jeunes notamment).

Les participants ont attiré l'attention sur la difficulté à apporter des réponses pour lever l'ensemble des freins périphériques, avec des fragilités cumulatives (santé, logement...). Il a également été souligné le manque d'offres d'emploi en quantité suffisante sur certains territoires ou en qualité/ diversité suffisante sur d'autres, avec des inadéquations fortes (niveau de qualification/ compétences et expertises requises).

ATELIER #5

SANTÉ

➤ Entre 2015 et 2022, pour améliorer l'état de santé des habitants dans les QPV, quelles actions remarquables ont été mises en place et quelles difficultés ont été rencontrées ?

➤ Entre 2015 et 2022, pour améliorer l'état de santé des habitants dans les QPV, quelles coopérations / quels partenariats ont été mis en œuvre ? Quelles complémentarités entre acteurs de la politique de la ville et acteurs du droit commun ?

➤ Entre 2015 et 2022, pour améliorer l'état de santé des habitants dans les QPV, quels ont été les avantages et les freins / inconvénients liés aux positionnements des professionnels (villes, EPCI, services de l'Etat, associations...)?



Gouvernance et pilotage

REUSSITES

- Les coordinations territoriales de santé (mise en place d'actions, formation des acteurs) à l'image de l'Institut de prévention de la santé (CA SQY).
- Les approches partenariales permettant de mieux toucher les publics et d'agir de manière coordonnée sur des sujets complexes (ex : prostitution).
- Les coopératives d'acteurs qui ont permis un rapprochement entre l'ARS (délégations départementales) et les villes.
- Les CPTS sont à explorer : donnent accès à des financements CPAM, permettent une coopération sur les enjeux de santé (vieillesse, langage enfants), permettent lien avec autres dispositifs (Cité éducative) -> Saint-Denis.
- Les conventions avec l'ANRU en matière de santé lorsqu'il y en a.
- Le travail de réseau ARS / CRPV.
- La cité éducative peut être un bon outil pour mobiliser sur les questions de santé.

DIFFICULTES

- La mobilisation des professionnels de la santé est compliquée tout comme les services des collectivités sur les enjeux de santé.
- La participation des habitants reste complexe et peu investie, de surcroît avec la crise sanitaire.
- Difficulté des collectivités à aller sur les questions de santé (pas de compétence dédiée) et à engager des moyens.
- Des difficultés à articuler les différentes échelles territoriales (EPCI, ville, quartier).
- Sur certains territoires, la CPAM ou d'autres partenaires institutionnels comme l'ARS peuvent être perçus par les coordinateurs uniquement comme des financeurs et ne pas être assez présents sur le terrain.
- Le manque de disponibilité des centres hospitaliers.

Développement et financements des actions

- Les espaces d'échanges avec les habitants (café psycho, café blabla, lieu d'écoute jeunes...) où les habitants peuvent décider des thématiques.
- L'atelier santé ville qui permet une réponse spécifique là où il y en a le plus besoin.
- Les approches de santé par les pairs, par les habitants.
- Les actions d'aller-vers : espaces sur le marché, dépistages en pied d'immeubles, bus santé, équipes mobiles (personnes âgées et santé mentale).
- Le déploiement des actions sport/ santé (sport sur ordonnance...)
- Les actions permettant l'accès aux soins dans les quartiers : permanences d'accès aux soins dans les maisons de quartiers, les maisons de santé pluridisciplinaires au sein des quartiers.
- Le programme "Unplugged" : prévention des conduites addictives en direction des collégiens (partenariat avec l'éducation nationale).
- Les actions sur la nutrition (manger/ bouger).

- Le manque de relais dans les quartiers. Le turnover rend difficile la mobilisation/ formation des acteurs en proximité.
- Le manque de structures santé en proximité.
- Le financement des actions est difficile avec des crédits de la politique de la ville qui souvent suppléent le droit commun (CPAM par exemple). Les financements de droit commun sont peu connus.
- La barrière de la langue.
- La mobilisation des hommes et des jeunes sur les questions de santé.
- Les modalités de financement sont complexes, ils sont souvent annuels avec des délais de versement importants.

ATELIER #5

SANTÉ

REUSSITES

DIFFICULTES

Enjeux de l'évaluation

- > L'Institut de prévention de la santé (CA SQY) qui porte le CLS, l'ASV et le CLSM, et qui est légitimé sur l'évaluation tout en ayant la capacité à tenir des fonctions d'observatoire de la santé.
- > L'étude santé mère /enfant du Conseil départemental du Val de Marne : bilan école maternelle + CPF - recollement des données, identification des problématiques récurrentes, réorientation des politiques publiques.

- > L'absence de données à l'échelle des quartiers prioritaires, voire même des IRIS.
- > Manque de partage d'informations / d'indicateurs santé. Difficulté d'accès aux données des signataires du contrat de ville avec parfois des fichiers inexploitable car mal conçus ou renseignés).



Au regard des constats effectués, nous proposons de :

CONTINUER & PRESERVER

Gouvernance et pilotage

> Les coopérations à tous les niveaux (avec les associations, les services, communes, conseil départemental...) et les conseils citoyens.

> Dans les Contrats locaux de santé (CLS) : faire un suivi partenarial spécifique des actions du contrat de ville.

> Conserver les CLS et CLSM (Conseils locaux de santé mentale).

Modalités d'intervention et financements

> Conserver les ateliers santé ville (ASV).

> Les approches sport / santé.

LIMITER, CIRCONSCRIRE

Gouvernance et pilotage

- > Les « silos » de l'action publique.
- > L'absence de la CPAM.
- > Les « zones blanches » sans CLS, ASV, CLSM.

> Le manque de coordination avec les pilotes du contrat de ville.

> La faible visibilité du sujet de la santé.

> La participation citoyenne peu effective.

Modalités d'intervention et financements

> Le manque de moyens financiers pour les postes de coordination et des actions.

> Les engagements financiers annuels.



INVESTIR MIEUX

Gouvernance et pilotage

> Capacité des acteurs du droit commun à se saisir des inégalités sociales et territoriales de santé

> Améliorer la convention ARS - ANRU sur sa déclinaison dans chaque quartier. Articuler projet rénovation et projets d'équipes de soin.

> Affirmer la place de la santé dans le contrat de ville (un pilier dédié, des moyens dédiés).

> Les données en matière de santé à l'échelle des quartiers.

> Associer les acteurs de santé « primaires » (médecins, pharmaciens...) – CTPS.

Modalités d'intervention et financements

> Des problématiques à investir plus fortement : dématérialisation, familles monoparentales, public sénior en emploi, le logement (des jeunes notamment).

> Conserver et renforcer les dispositifs de santé de droit commun.

> Des moyens dédiés renforcés.

Si les services de santé de base ne sont pas assurés, il est impossible de lutter efficacement contre les inégalités de santé.

Cela donne le sentiment de « vider la mer à la petite cuillère ».

QUELLES APPROCHES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES A L'ÉTRANGER ?

Synthèse des Interventions de :

→ **Thomas CHEVALLIER**, docteur en science politique, Université Paris-Dauphine (IRISSO), chercheur associé au CERAPS (Université de Lille) - Allemagne

→ **Romain GALLART**, chercheur associé à l'UMR 7218 LAVUE, Université Paris Nanterre - Brésil

→ **Mathieu BERGER**, Sociologue / Université catholique de Louvain - Belgique

> Allemagne

Les programmes « Ville sociale » et « *management de quartier* » ont pour objectif d'améliorer la situation des quartiers les plus pauvres. Comme le souligne Thomas Chevallier, le vocabulaire est emprunté au monde de l'entreprise. Le mot « *activation* » est utilisé pour signifier que les habitants doivent trouver eux-mêmes les solutions à leur problème. On parle aussi d'*empowerment* et d'*auto-activation*. En Allemagne comme ailleurs, les groupes sociaux défavorisés investissent proportionnellement moins les formes reconnues et légitimes d'engagement. La littérature scientifique allemande justifie cette « *sélectivité sociale* » par la complexité des sujets. Pour agir sur le déficit de participation des groupes sociaux défavorisés dans les espaces reconnus et légitimes, dans les instances de démocratie participative exemple, des « *managers de quartiers* » sont en charge d'animer des conseils de quartier. Ces équipes sont recrutées par des cabinets d'études urbaines missionnés par les collectivités. « *La forme de la participation est donc, elle aussi, « managérialisée ».* On demande de la *convivialité* ce qui dépolitise les mouvements citoyens ». Les marges de manœuvre des « managers de quartier » sont faibles. Les interactions partenariales amènent ainsi à une forme de « participation de convivialité » normée qui reste à interroger.

> Brésil

Le propos s'intéresse aux enjeux de la démarche d'assistance technique et juridique proposée par l'Etat brésilien au service des habitants des quartiers populaires. Cette assistance constitue un levier d'action qui permet de remettre en cause les décisions prises par l'Etat dans le cas où les accords et compétences ne sont pas respectés. « *C'est aux habitants de faire avec les habitants mais cette délégation s'effectue en leurs donnant des moyens techniques et juridiques. Il y a une culture du conflit juridique au Brésil, là où la culture de contestation est disqualifiée en France. Ce qui peut conduire à la démobilisation et à la défiance vis-à-vis des institutions* ». Également souligné par Romain Gallart, le rôle de l'Université dans l'accompagnement des quartiers est important au Brésil.

10% du temps des cours sont dédiés à travailler sur des projets de quartiers populaires qu'il s'agisse d'architecture, d'urbanisme, de musique, ou autre. « *L'engagement dans la vie de la cité est l'une des missions de l'Université* ».

> Belgique

Quels effets des « Contrats de quartier » instrument de l'action publique Bruxellois créé en 1993 pour rénover et revitaliser les quartiers les plus en difficulté ? La notion d'imaginaire liée aux politiques publiques mises en place a joué un rôle central, avec la croyance dans un urbanisme pacificateur, dans une forme de déterminisme environnemental selon lequel « en remodelant l'environnement, on changera les personnes » et « le renouvellement urbain créera de nouveaux citoyens heureux ! ». Il décrit non sans humour une action publique qui hésiterait entre modestie et mégalomanie : « *on pense que de toutes petites interventions vont avoir des effets importants d'évolution de la société* ». Il note également « *l'accentuation de la lecture duale de l'intervention sur la Ville qui s'appuie sur une vision binaire avec d'un côté les quartiers à problèmes et de l'autre les quartiers sans* ». Cette analyse serait le résultat d'une vision de la ville composée de la somme de ses quartiers, comme une mosaïque. « *Cela amène à l'idée de l'action publique comme une sorte de grand puzzle, dans lequel on vient ajouter un morceau du puzzle plutôt que de penser le global* ». Pour Mathieu Berger, le « Contrat de quartier » montre des signes d'obsolescence avec une volonté d'échange et de discussion des autorités de moins en moins forte. Il s'interroge en particulier sur l'urbanisme technocratique qui amène à éteindre toutes les formes de participation des habitants. Le chercheur s'interroge alors sur un système « post-participatif » et les capacités du Contrat de ville à produire des effets positifs pour penser une ville et résoudre les problèmes urbains initiaux : « *pauvreté urbaine, exclusions des populations immigrées, désœuvrement de la jeunesse* ».

CONCLUSION DU SÉMINAIRE

Je vous remercie d'avoir été aussi nombreux aujourd'hui à participer au séminaire régional sur l'évaluation des contrats de ville.

Tout d'abord, je tiens particulièrement à remercier les équipes des centres de ressources de la politique de la ville franciliens qui en lien avec la Mission ville de la Préfecture de région ont organisé et animé cette journée.

Je tiens également à remercier vivement l'ensemble des intervenants de la journée :

- les équipes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du Conseil national des villes (CNV),
- les chercheurs qui sont intervenus pour nous partager leur connaissance et leur réflexion, notamment avec une approche comparative à partir d'exemples étrangers,
- et bien sûr les rapporteurs des ateliers, qui sont des praticiens de la politique de la ville dans les territoires.

De plus, je vous remercie pour votre participation et vos échanges qui ont été riches d'enseignements au cours des ateliers de ce matin sur : l'emploi et l'insertion, l'éducation et la culture, l'accès aux droits et la citoyenneté, le cadre de vie et la tranquillité publique, ainsi que la santé.

La politique de la ville a fait l'objet de nombreuses évaluations depuis son origine. L'exigence d'évaluation de cette politique publique est inscrite dans la loi du 21 février 2014 qui dispose dans son article 6 : « les contrats de ville doivent inclure des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

L'observation doit ainsi permettre de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville, à savoir :

- améliorer la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers,
- réduire les inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines.

L'évaluation est donc une démarche déterminante pour le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des contrats de ville.

Ce séminaire régional a permis de faire état des différents travaux évaluatifs menés en la matière en Ile-de-France. Nous devons en tirer des enseignements et je sais qu'au cours de la journée

plusieurs préconisations ont été formulées.

Il apparaît en effet nécessaire de :

- **rendre plus visible et de rationaliser les différents appels à projets** et leur temporalité,
- **clarifier les rôles entre les signataires** et partenaires des contrats de ville,
- **renforcer la participation des habitants**, en s'appuyant sur leur expertise d'usage ; il a notamment été suggéré que les nouveaux professionnels qui interviennent dans les quartiers soient accueillis par des habitants pour qu'ils expriment concrètement leurs attentes,
- **se doter d'indicateurs adaptés** pour la prochaine contractualisation,
- **prendre le temps d'expérimenter en partant des besoins du territoire**, d'un diagnostic local,
- évaluer les expérimentations menées afin **d'examiner la possibilité de les élargir et de les généraliser**,
- **renforcer les espaces de coordination entre le niveau intercommunal, local et les acteurs de terrain**, en veillant à fluidifier les échanges.

Les propositions qui ont été formulées ce jour seront synthétisées et constitueront des pistes de préconisations pour la prochaine contractualisation.

Les contrats de ville arrivant à échéance à la fin de l'année 2023, nous avons encore le temps de poursuivre la réflexion, en particulier en y associant pleinement les habitants des quartiers. Les défis sont nombreux et les attentes des habitants le sont tout autant. Il s'agira donc de mener un travail collectif exigeant pour améliorer leurs conditions de vie dans les quartiers.

Au niveau de la Préfecture de région, nous avons tenu un premier séminaire régional de la politique de la ville en avril 2021 portant principalement sur les effets de la crise sanitaire dans les quartiers de la politique de la ville. Nous vous donnons rendez-vous au début de l'année 2023 pour un prochain séminaire régional, en lien avec les centres de ressources de la politique de la ville, qui portera sur la réduction des inégalités et la transition écologique.

Pierre-Antoine MOLINA

Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de région d'Ile-de-France

L'ÉVALUATION DES CONTRATS DE VILLE EN ÎLE-DE-FRANCE

Ce second séminaire régional de la politique de la ville consacré à l'évaluation des contrats de ville fut l'occasion de croiser les regards de 260 acteurs franciliens (spécialistes de la politique de la ville, services de droit commun de l'Etat et des collectivités, associations, conseillers citoyens) sur la plus-value de ces contractualisations mais également leurs limites.

En complément des interventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), du Conseil National des Ville (CNV), d'experts de l'évaluation et d'universitaires œuvrant dans les quartiers populaires en Allemagne, Belgique et Brésil, il s'est agit d'être force de proposition pour l'avenir autour des 5 champs d'intervention clés :

- L'accès aux droits & la citoyenneté,
- Le cadre de vie & la tranquillité publique,
- Le développement économique et l'emploi,
- L'éducation & la culture,
- La santé.